



PIECES A FOURNIR
DEMANDE DE PASSEPORT

ouverture des bureaux (pour les passeports)
de 9 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi

Documents impératifs :

- ✓ 1 copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation (à demander auprès de la Mairie du lieu de naissance) pour mineurs (acte de mariage des parents)
- ✓ 2 photographies d'identité récentes et identiques (de chez un photographe)
- ✓ 1 justificatif de domicile (facture d'électricité, quittance de loyer...)
- ✓ carte d'identité
- ✓ Timbre fiscal de **86 € pour un majeur, 42 € pour un mineur de quinze et plus, 17 € pour le mineur de moins de quinze ans**
- ✓ l'ancien passeport

Documents à fournir suivant la situation :

- ✓ 1 justificatif de veuvage (extrait d'acte de décès du conjoint décédé)
- ✓ 1 justificatif de divorce (jugement de divorce)
- ✓ déclaration de perte ou de vol (à demander auprès de la gendarmerie)
- ✓ certificat de nationalité française
- ✓ livret de famille

REMARQUES

- ✓ 1 passeport par personne (empreintes obligatoires pour enfant de 6 ans)

DELAI DE + 1 MOIS POUR LA DELIVRANCE DU NOUVEAU PASSEPORT

Hôtel de Ville de Bressuire – B.P. 80 – 79300 BRESSUIRE Cedex
tél 05 49 80 49 80 – télécopie 05 49 74 16 35